

Rapport

sur le Prix et la Qualité de Service

Année 2022



10, rue de la Motte
BP 70020
58028 Nevers Cédex

*Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2022
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.*

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service public de l'eau potable	3
1.1.	Organisation administrative du service.....	3
1.2.	Estimation de la population desservie	3
1.3.	Conditions d'exploitation du service	3
1.4.	Prestations assurées dans le cadre du service	3
1.5.	Convention d'import ou d'export.....	4
1.6.	Ressource en eau.....	4
1.7.	Nombre d'abonnements	5
1.8.	Volumes vendus sur la période de relève	5
1.9.	Longueur du réseau.....	6
2.	Tarification et recettes du service public de l'eau potable	6
2.1.	Nombre d'abonnements	6
2.2.	Prix du service de l'eau Potable	6
2.3.	Le prix de l'eau sur le territoire de l'agence de l'eau Loire Bretagne	7
2.4.	Le prix de l'eau sur le territoire de l'agence de l'eau Seine Normandie	8
2.5.	Tarif de vente en gros.....	8
2.6.	Recette d'exploitation	9
3.	Indicateur de performance du service de l'eau potable	10
3.1.	Qualité de l'eau	10
3.2.	protection des ressources	10
3.3.	Connaissance et gestion patrimoniale du réseau	10
3.4.	Performance du réseau	12
3.5.	Renouvellement des réseaux	14
4.	Financement des investissements du service de l'eau potable	15
4.1.	Renouvellement des réseaux	15
4.2.	Branchements en plomb	16
4.3.	Etat de la dette	16

1. Caractérisation technique du service public de l'eau potable

1.1. Organisation administrative du service

Le S.I.A.E.P. de la BOURGOGNE NIVERNAISE, créé au 1^{er} janvier 2018, regroupe les communes de BILLY-SUR-OISY, BREUGNON, BULCY, CORVOL-L'ORGUEILLEUX, COULOUTRE, COURCELLES, CUNCY-LES-VARZY, DONZY, GARCHY, LA CHAPELLE-SAINT-ANDRE, MENESTREAU, MENOU, NARCY, OISY, OUDAN, PERROY, POUSSEAUX, POUILLY/LOIRE, SAINT-ANDELAIN, SAINT-LAURENT-L'ABBAYE, SAINT-MARTIN/NOHAIN, SAINT-QUENTIN-SUR-NOHAIN, SAINT-PIERRE-DU-MONT, SAINTE COLOMBE DES BOIS, SUILLY-LA-TOUR, SURGY, TRACY/LOIRE, TRUCY-L'ORGUEILLEUX, VARENNES-LES-NARCY, VARZY, VIELMANAY et VILLIERS-LE-SEC.

1.2 Estimation de la population desservie

Environ 14 000 Habitants

1.3. Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en régie

1.4. Prestations assurées dans le cadre du service

La collectivité prend en charge :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement, du génie civil
Renouvellement	de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement, du génie civil
Prestations particulières	traitement des boues issues des stations de traitement

1.5. Convention d'import ou d'export

Convention	Cocontractant	Date d'effet	Durée [an]
Convention d'Export Permanent	Commune de POUILLY/LOIRE	1955	Durée du syndicat
Convention d'Export Permanent	SIAEP DES VAUX DU BEUVRON (CHEVANNES CHANGY)	2010	15
Convention d'Export Permanent	SIAEPA DE LA REGION DE PREMERY (BOURRAS)+ BOUQUETTES et CRISENONS sur OUDAN	1992	20 reconductible
Convention d'import Permanent	Commune de de Clamecy (pour Hameau de la Forêt, commune de Surgy et hameau de Sambreves, commune de Oisy)	2022	1 an

1.6. Ressource en eau

- Points de prélèvement et volumes produits sur l'année civile

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Volume Autorisé [m³/j]	Volume journalier moyen 2022 [m³/j]	Production 2021 [m³]	Production 2022 [m³]	Variation
Captage de Corbelin LA CHAPELLE-SAINT-ANDRE Prélèvement en nappe souterraine karstique	3 000	3 000	1 127	396 323	411 185	+11,33 %
Puits des Baudions CORVOL-L'ORGUEILLEUX Prélèvement en nappe souterraine karstique	1 500	1 000	170	54 734	62 163	+13,57 %
Puits de Dordres CORVOL-L'ORGUEILLEUX Prélèvement en nappe souterraine karstique	200	500	47	18 042	17 527	-2,85 %
Captage des Girarmes n° 1 TRACY/LOIRE Prélèvement en nappa alluviale Loire et nappe karstique	920	700	346	117 218	126 164	+7,63 %
Captage des Girarmes n°2 TRACY/LOIRE Prélèvement en nappa alluviale Loire et nappe karstique	1 800	1000	450	184 784	164 429	-11,02 %
Captage de Saint-Jean NARCY Prélèvement en nappe souterraine karstique	1 200	1 300	572	174 376	208 642	+19,65 %
Captage du Gour aux Rabions PERROY Prélèvement en nappe souterraine karstique	900	1 000	393	132 984	143 576	+7,96 %
Captage de la Fontaine d'Antan DONZY Prélèvement en nappe souterraine karstique	600	600	118	3 234	42 992	+1 229,38 %
Captage d'Andryes SURGY Prélèvement en nappe souterraine karstique	750	300	98	52 187	35 656	-31,68 %
Captage de Villarnault SAINTE COLOMBE Prélèvement en nappe souterraine karstique			41	18 271	15 003	-17,89 %
Captage des Bassots COULOUTRE Prélèvement en nappe souterraine karstique			82	24 290	29 911	+22,55 %
Total produit [m³]			3 444	1 229 372	1 257 105	+9,37 %

- Importation d'eau sur la période de relè

Import depuis	Destination	Importé en 2021 (m³)	Importé en 2022 (m³)	Variation
Commune de Clamecy	Commune de Oisy	1 279	1 687	+31,90 %
Commune de Clamecy	Commune de Surgy	12 680	11 968	-5,62 %
Total des importations (m³)		14 330	13 655	-4,71 %

- Exportation d'eau sur la période de relè

Export depuis	Destination	Exporté en 2021 (m³)	Exporté en 2022 (m³)	Variation
Girarmes	Commune de Pouilly sur Loire	6 318	1 776	+71,89 %
Corbelin	SIAEP des Vaux du Beuvron	61 314	77 150	+25,82 %
Corbelin	SIAEP de Prémery	11 246	6 950	-38,20 %
Total des exportations (m³)		78 818	85 876	+8,95 %

- *Total des volumes mis en distribution sur la période de relèvement*

Ressources	2021 (m³)	% de la ressource	2022 (m³)	% de la ressource	Variation
(1) Volumes produits	1 199 047		1 239 913		+3,41 %
(2) Exportation	78 878		85 876		+8,87 %
(3) Volumes propre mis en distribution : (1)-(2)	1 120 169	98,77 %	1 154 037	98,83 %	+3,02 %
(4) Importations	13 959	1,23 %	13 655	1,17 %	-2,18 %
Total Volume mis en distribution : (3) + (4)	1 134 128	100 %	1 167 692	100 %	+2,96 %

1.7. Nombre d'abonnements

Abonnements	2021	2022	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	8 728	8 766	+0,44 %
Nombre d'abonnements non domestiques	373	359	-3,75 %
Nombre total d'abonnements	9 101	9 125	+0,26 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- *Répartition des Abonnés*

Abonnements	GIRARMES	MAZOU	VARZY	DONZY	SURGY – POUSSEAUX	STE COLLOMBE	COULOUTRE
Nombre d'abonnés domestiques	2 131	1314	3310	1231	455	122	2 131
Nombre d'abonnés non domestiques	20	27	274	16	16	6	20
Total	2 151	1341	3584	1247	471	128	203

1.8. Volumes vendus sur la période de relèvement

Volumes [m³]	2021	2022	Variation
Volume vendu aux abonnés domestiques	714 340	661 473	-7,40 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	57 704	61 578	+6,71 %
Volume total vendu aux abonnés	772 044	723 051	-6,35 %

En 2022, la consommation moyenne par abonnement domestique est de 75,79 m³. La consommation moyenne par abonnement non domestique est de 165,09 m³. La consommation moyenne de l'ensemble des abonnements est de 79,45 m³.

1.9. Longueur du réseau

	2021	2022	Variation
Linéaire du réseau hors branchements en km	585,45	585,45	0 %

2 Tarification et recettes du service public de l'eau potable

2.1. Nombre d'abonnements

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
La délibération qui a fixé les tarifs en vigueur est la suivante :

Date de la délibération	Objet
18/12/18	Tarifs de vente de l'eau 2019, 2020, 2021 et 2022
19/12/22	Tarifs de vente de l'eau 2023

Tous les abonnés du SIAEP ont payé en 2022 leurs abonnements ainsi que leurs consommations au même prix.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

2.2 Prix du service de l'eau Potable

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

- *Redevance de pollution domestique*

La redevance pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Le syndicat de la Bourgogne Nivernaise est à cheval sur l'Agence de l'eau Loire Bretagne et l'agence de l'eau Seine-Normandie.

Redevance pollution Agence de l'eau Loire-Bretagne :	0.23 €
Redevance pollution Agence de l'eau Seine-Normandie :	0.22 €

23. Le prix de l'eau sur le territoire de l'agence de l'eau Loire Bretagne

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er jan 2022	1er jan 2023	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire*	65,00 €	69,55 €	+7,00 %
Part Proportionnelle (€ HT/m³) (tranche en m³ an)	Tranche 1 (0 - 1 000 m³)	1,4200 €	1,633 €	+15,00 %
	Tranche 2 (> 1 000 m³)	1,1000 €	1,265 €	+15,00 %
Redevance et taxes				
	redevance de pollution domestique	0,23 €	0,23 €	0,00 %
	TVA	5,50 %	5,50 %	0,00 %

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composante de la facturation d'un usager de 120 m³

	Désignation	1er jan 2022	1er jan 2023	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire*	65,00 €	69,55 €	+7,00 %
Part Proportionnelle (€ HT/m³)	120 m³	170,40 €	195.96 €	+15 %
Redevance et taxes				
	redevance de pollution domestique	27,60 €	27,60 €	0,00 %
	TVA	14,47 €	16,12 €	+11,40 %
Total [€ TTC]		277,47 €	309,23 €	+11,40 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120m³ : 2,58 €/m³

2.4. Le prix de l'eau sur le territoire de l'agence de l'eau Seine Normandie

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er jan 2022	1er jan 2023	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire*	65,00 €	69,55 €	+7,00 %
Part Proportionnelle (€ HT/m³) (tranche en m³ an)	Tranche 1 (0 - 1 000 m³)	1,4200 €	1,633 €	+15,00 %
	Tranche 2 (> 1 000 m³)	1,1000 €	1,265 €	+15,00 %
Redevance et taxes				
	redevance de pollution domestique	0,22 €	0,22 €	0,00 %
	TVA	5,50 %	5,50 %	0,00 %

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composante de la facturation d'un usager de 120 m³

	Désignation	1er jan 2022	1er jan 2023	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/an)	Abonnement ordinaire*	65,00 €	69,55 €	+7,00 %
Part Proportionnelle (€ HT/m³)	120 m³	170,40 €	195,96 €	+15 %
Redevance et taxes				
	redevance de pollution domestique	26,40 €	26,40 €	0,00 %
	TVA	14,40 €	16,06 €	+11,53 %
Total [€ TTC]		276,20 €	307,97 €	+11,53 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120m³ : 2,57 €/m³

2.5. Tarif de vente en gros

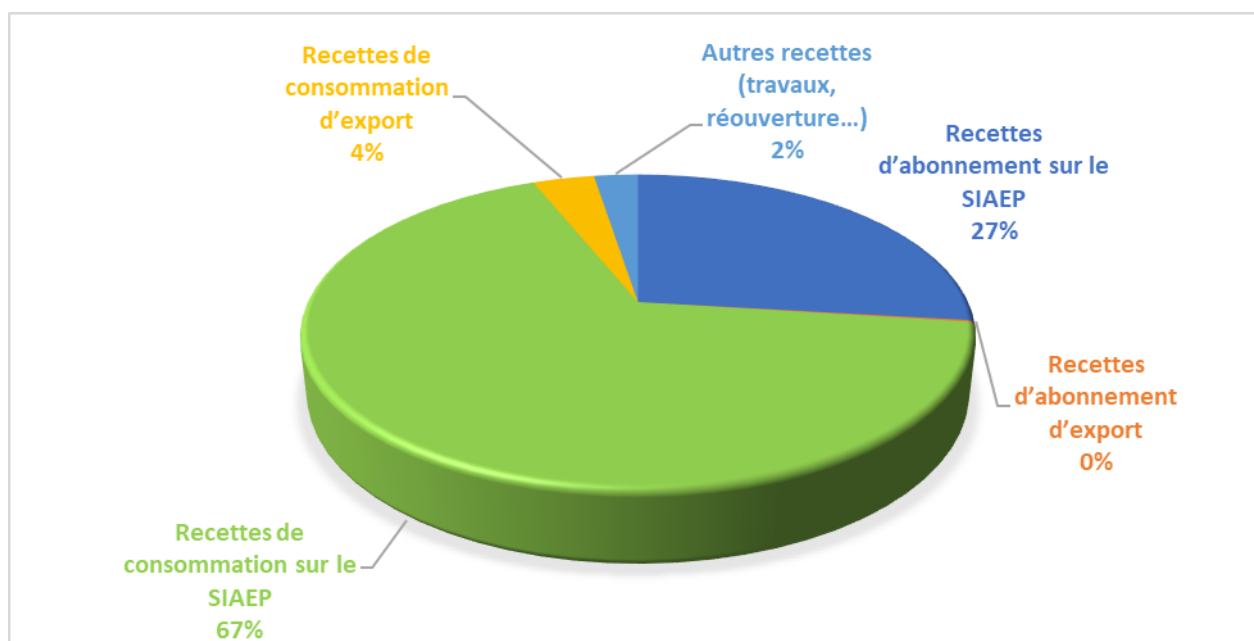
Part de la collectivité	Désignation	1 ^{er} jan 2022	1 ^{er} jan 2023	Variation
Part Fixe [€ HT/an]	Siaep Vaux du Beuvron	650,05	700,68	7,79 %
	Siaepa Prémery	883,83	883,83	0,00%
Part proportionnelle [€ HT/m³]	Siaep du Vaux Beuvron	0,4923	0,5209	+5,81 %
	Siaepa Prémery	1,4997	1,42	-5,31%
	Pouilly/Loire	1,0666	1,035	-2,96%
Redevances et taxes				
	TVA	5,5 %	5,5 %	0 %

2.6. Recette d'exploitation

- Recettes de la collectivité

	2021	2022	Variation
Recettes d'abonnement sur le SIAEP	585 332,71 €	404 860,07€	-30,83%
Recette d'abonnement d'export	2 417,71 €	2 468,34€	+2,09 %
Total recette abonnement	587 750,42 €	407 328,41 €	-30,70 %
Recettes de consommation sur le SIAEP	1 054 635,00 €	1 007 158,53€	-4,50 %
Recettes de consommation d'export	49 737,23 €	53 579,48 €	+7,73 %
Total recettes consommation	1 104 372,23 €	1 060 738,01 €	-3,95 %
Autres recettes (travaux, réouverture...)	10 522,30 €	38 265,54€	+263,66%
Total recettes	1 702 644,95 €	1 506 331,96 €	-11,53%

Les recettes d'abonnements au SIAEP ont baissé suite au passage à la facture unique en 2022. Les abonnements ont été facturés au prorata du temps passé entre le premier janvier 2022 et le mois de relève.



3. Indicateur de performance du service de l'eau potable

3.1. Qualité de l'eau

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conforme	% de conformité
Conformité bactériologique	98	0	100,00 %
Conformité physico-chimique	149	6	95,97 %

*

Non-conformité :

- Dépassement récurrent du paramètre terbumétodesetyl sur le réseau des Girarmes. Le Charbon actif en grain du filtre N°1 a été renouvelé en Aout 2022.

3.2 protection des ressources

Déclarations d'utilités publiques réalisées pour les ressources du syndicat

Arrêtés Préfectoraux pris et mis en œuvre

⇒ Indice d'avancement de la protection de la ressource : 80 %

3.3. Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

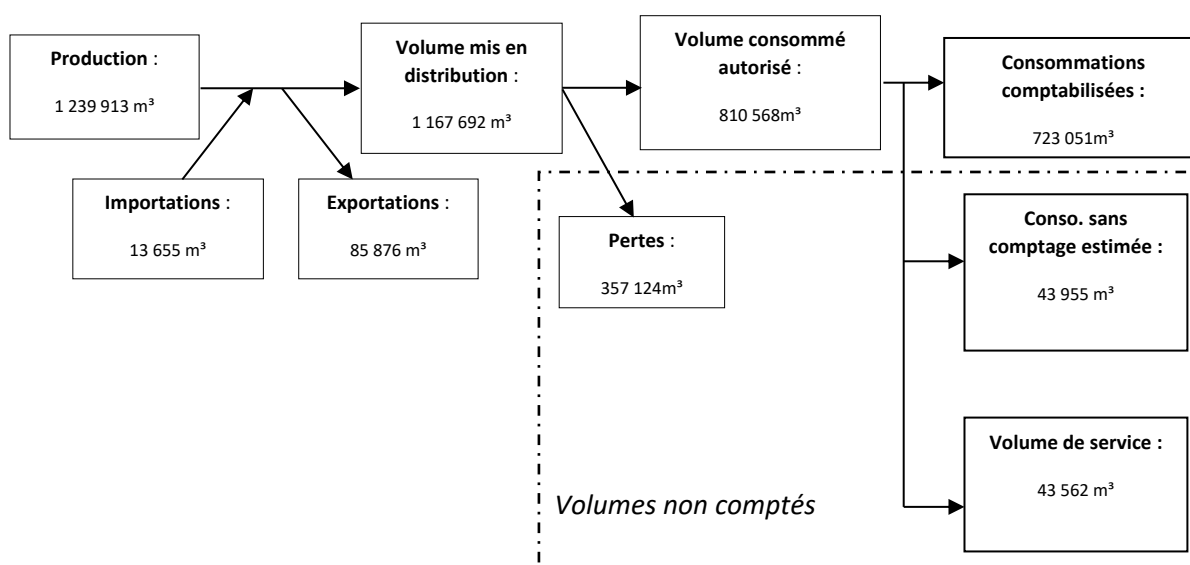
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages (réservoirs, stations de traitement, pompages...) ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013.

			points obtenus
0	absence de plan des réseaux ou plan incomplet	☐	
+ 10	existence d'un plan du réseau mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (captages, stations, réservoirs) et des dispositifs généraux de mesures (compteurs)	☒	10
+ 5	Définition d'une procédure de mise à jour des plans au moins annuelle (travaux, précisions topographiques acquises lors de ces travaux en application de l'art. R.554-34 du Code de l'Environnement) et mise à jour de l'inventaire s'il existe	☒	5
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avec que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			15
+ 10	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire, de la catégorie, de la précision cartographique, et au moins pour 50 % du réseau, des informations relatives aux matériaux et aux diamètres des tronçons	☒	10
+ 1	Si informations relatives aux matériaux et aux diamètres des tronçons pour 60% au moins du réseau	☒	1
+ 1	Si informations relatives aux matériaux et aux diamètres des tronçons pour 70% au moins du réseau	☒	1
+ 1	Si informations relatives aux matériaux et aux diamètres des tronçons pour 80% au moins du réseau	☒	1
+ 1	Si informations relatives aux matériaux et aux diamètres des tronçons pour 90% au moins du réseau	☐	
+ 1	Si informations relatives aux matériaux et aux diamètres des tronçons pour 95% au moins du réseau	☐	
+ 10	Si l'inventaire mentionne la date ou la période de pose pour au moins 50 % du réseau	☒	10
+ 1	Si l'inventaire mentionne la date ou la période de pose pour au moins 60 % du réseau	☒	1
+ 1	Si l'inventaire mentionne la date ou la période de pose pour au moins 70 % du réseau	☒	1
+ 1	Si l'inventaire mentionne la date ou la période de pose pour au moins 80 % du réseau	☐	
+ 1	Si l'inventaire mentionne la date ou la période de pose pour au moins 90 % du réseau	☐	
+ 1	Si l'inventaire mentionne la date ou la période de pose pour au moins 95 % du réseau	☐	
Un minimum de 40 points doit être obtenu avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			40
+ 10	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl...) ainsi que des éventuelles servitudes	☒	10
+ 10	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques des ouvrages de stockage et de distribution	☒	10
+ 10	Les plans de réseaux mentionnent la localisation des branchements	☐	
+ 10	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	☒	10

+ 10	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à la suite	☒	10
+ 10	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement...	☒	10
+ 10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)	☐	
+5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transferts des réseaux	☐	
120	TOTAL		90

3.4. Performance du réseau



Les consommations sans comptage sont estimées à 32 345 m³ (Essais poteaux incendies, usages divers des poteaux incendies...).

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 11 750 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2019	2020	2021	2022
Rendement du réseau de distribution [%]	81,13	70,70	74,28	71,51

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / 365 x longueur du réseau hors branchements

	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,23	1,94	1,69	2,19

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / 365 x longueur du réseau hors branchements

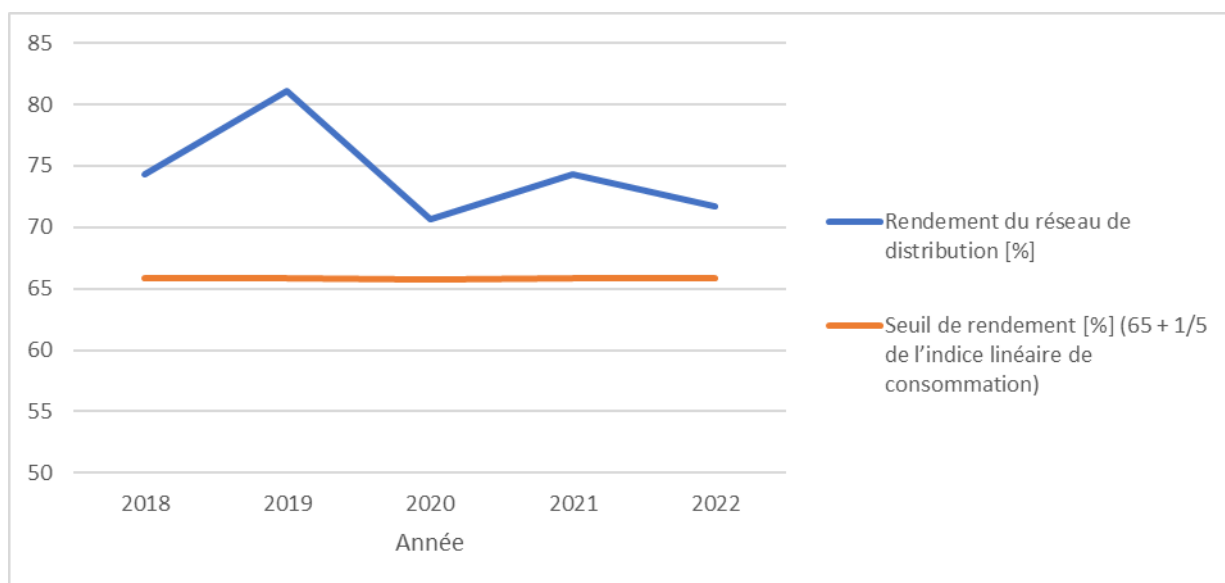
	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,29	1,03	1,70	1,76

- indice linéaire de consommation =

(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (365 x longueur du réseau hors branchements)

	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	4.44	4.11	4,22	4,42
Seuil de rendement [%] (65 + 1/5 de l'indice linéaire de consommation)	65,88	65,82	65.84	65.88

Le **rendement seuil** est réglementairement fixé à 85%. Si cette valeur n'est pas atteinte par le service alors le **rendement seuil** est fixé à la somme d'un terme fixe égal à 65 et du cinquième de la valeur de l'**indice linéaire de consommation**.



Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

3.5. Renouvellement des réseaux

	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice (km)	0,9	2,59	1,248	2,648	1.145

4. Financement des investissements du service de l'eau potable

4.1. Renouvellement des réseaux

Objet des travaux	Montant de travaux (€ HT)	Subventions perçues (€ HT)
Renouvellement réseau Sainte Colombe	415,90 €	
Amélioration du traitement à la station de Saint Jean	44 312,00 €	210 000,00 €
Mise aux normes électricité Corbelin	41 435,00 €	
Clôtures et sécurisation des sites	17 911,90 €	
Schéma directeur Surgy		2 949,00 €
Etude diagnostique VARZY	41 402,50 €	
Renouvellement réseau tranche 2021	109 962,87 €	
TOTAL	255 440,17€	212 949,00 €

4.2 Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombres de branchements plomb changés dans l'année	23	111	22	2	5
Nombres de branchements en plomb restants au 31/12/2021	563	452	430	428	423

4.3. Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre 2022	655 038,26 €
Remboursements au cours de l'exercice 2022	116 528,32 €
dont en intérêts	22 852,83 €
dont en capital	93 675,449

Durée d'extinction de la dette : 37 ans

Amortissements

Biens	485 126,91 €
Subventions	90 157,62